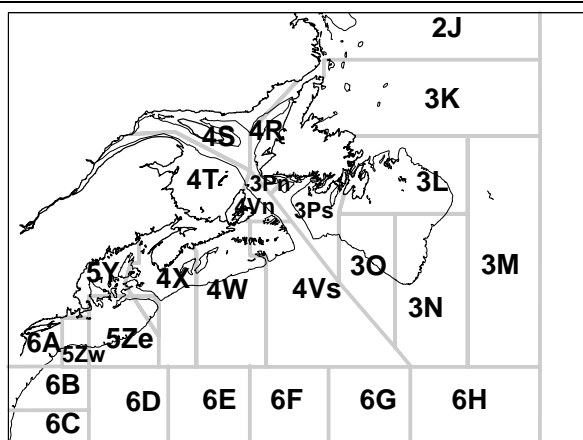


AIGUILLAT COMMUN DE L'ATLANTIQUE NORD-OUEST



Renseignements de base

L'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) est un poisson migrateur présent dans l'Atlantique nord-ouest entre le Labrador et la Floride, abondant surtout entre le cap Hatteras et la Nouvelle-Écosse. Il préfère les températures allant de 7,2 à 12,8° C et les profondeurs de moins de 360 m. Il amorce ses migrations saisonnières depuis ses aires d'hivernage du large, au sud de la sous-zone 6, à la fin du printemps. Les plus gros spécimens (surtout des femelles) migrent vers le nord en premier et se répartissent habituellement sur le bord du chenal Laurentien, faisant de petites incursions sur le plateau et dans le Golfe. On a aussi signalé une concentration limitée d'aiguillats l'hiver dans les eaux profondes du large de la Nouvelle-Écosse et au sud de Terre-Neuve.

Les jeunes aiguillats ont tendance à se regrouper en bancs selon leur taille, tandis que plus gros et parvenus à maturité ils se rassemblent selon leur sexe. L'aiguillat s'alimente au gré des circonstances, essentiellement de lançon, de maquereau et de hareng, quoique sa nourriture englobe aussi d'autres espèces de poisson, des crustacés et des mollusques. Poisson à grande longévité et croissance lente, l'aiguillat peut vivre jusqu'à environ 40 ans et atteindre une longueur maximale de 120 cm chez les femelles et de 96 cm chez les mâles. La maturité sexuelle survient quand le poisson a atteint une longueur et un âge moyens respectifs d'environ 60 cm et 6 ans chez le mâle, et 80 cm et 12 ans chez la femelle. La reproduction a lieu en haute mer l'hiver, une fois que la femelle a porté des petits, qui naissent après une gestation de 18 à 22 mois. Les 2 à 15 petits (6 en moyenne) qu'elle met au monde ont une longueur de 25 à 30 cm.

D'après ce que l'on sait, l'aiguillat commun de l'Atlantique nord-ouest constitue un stock dans les sous-zones de l'OPANO 2-6. Les pêcheurs le considèrent depuis longtemps comme une nuisance, car il occasionne des pertes d'engin et de temps de pêche d'autres espèces. Le développement relativement récent des marchés pour les produits issus de l'aiguillat commun d'Amérique du Nord a débouché sur la pêche dirigée de cette espèce dans l'Atlantique nord-ouest, où les débarquements ont notablement augmenté depuis 1990. Les pêcheurs américains capturent surtout l'aiguillat au chalut à panneaux et au filet maillant, tandis que les flottes étrangères le pêchent presque uniquement au chalut à panneaux. Les prises canadiennes récentes ont surtout été capturées au filet maillant et à la palangre.

La pêche

(Débarquements, en milliers de tonnes)

Année	70-79	80-89	1991	1992	1993	1994	1995
	Moy.	Moy.					
Canada	0,2	0,3	0,3	0,7	1,4	1,8	0,8
É.-U.*	1,5	5,6	15,0	18,4	21,6	20,4	n.d.
Autres	13,2	0,5	0,2	0,1	0,0	n.d.	n.d.
TOTAL	14,8	6,4	15,6	19,2	23,0	22,2	0,8

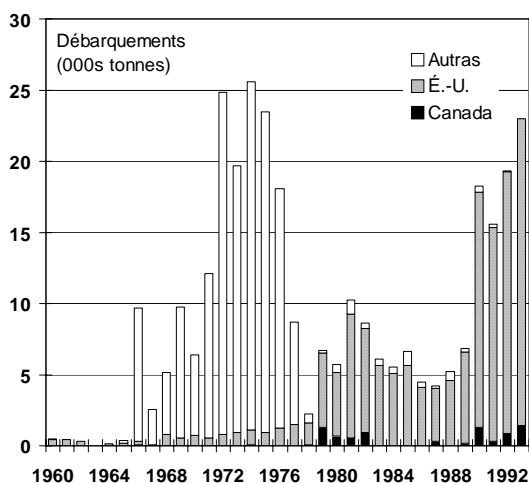
* pas de données pour 1994-1995

Il n'y a pas actuellement de plan de gestion de la pêche canadienne de l'aiguillat commun dans l'Atlantique (sous-zones 2-6 de l'OPANO). Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, où la pêche dirigée de l'aiguillat commun s'est intensifiée récemment, des mesures de gestion ont été adoptées en 1995, qui comprenaient un protocole sur le petit poisson (taille minimale de 76 cm) ainsi que des grosseurs réglementaires de maille et d'hameçon.

Les débarquements d'aiguillat en provenance des sous-zones 4VWX et 5 ont considérablement augmenté au début des années 1970, alors que la flotte étrangère (essentiellement d'U.R.S.S.) a commencé à diriger son effort sur ce poisson. Ils ont atteint un sommet de 24 000 t en 1974 et étaient redescendus à des niveaux très bas en 1978.

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2. Téléphone: 902-426-8487. C-élec. : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

L'effort américain a rapidement augmenté entre 1976 et 1980. Les débarquements sont demeurés constants, entre 3 000 et 8 000 t durant les années 1980, ont subi une forte hausse en 1990, pour atteindre 18 000 t, et devraient se maintenir au-dessus de 20 000 t pour 1995. Les débarquements canadiens ont été en général inférieurs à 30 t jusque vers le milieu des années 1980. Depuis 1987, une petite pêche dirigée, aux engins fixes essentiellement, produit des débarquements annuels de 300 à 1 800 t, surtout dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et le sud du golfe du Saint-Laurent.

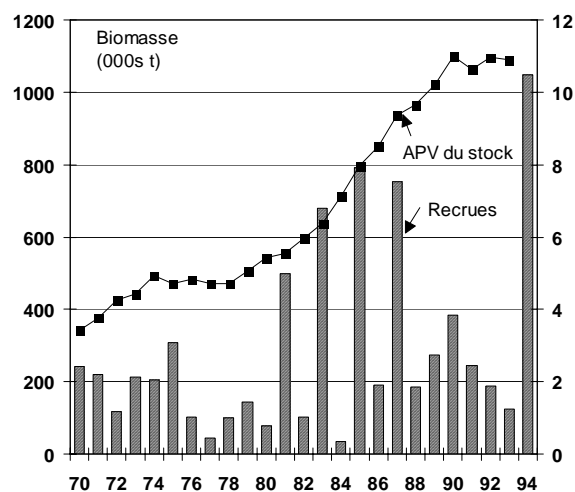
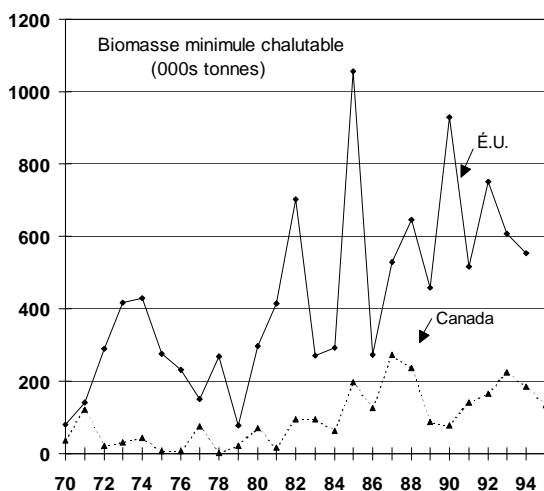


La pêche dirigée pratiquée actuellement cible les gros spécimens et les débarquements sont composés surtout de femelles à maturité. Les mâles, plus petits, et les aiguillats non matures sont rejetés. Les taux de rejet sont de 11 à 43 % chez les Américains et de 40 à 76 % chez les Canadiens. Les statistiques américaines révèlent une diminution de la longueur moyenne des femelles débarquées de 1982 à 1993, tandis que la longueur moyenne des mâles débarqués pendant la même période n'a pas changé.

Les taux de **rejet** dans la pêche traditionnelle du poisson de fond sont aussi importants. Selon les estimations des observateurs canadiens, ils sont de l'ordre de 3 à 30 % des débarquements totaux (en présence d'aiguillat). Les estimations américaines sont encore plus élevées et les situent entre 11 et 174 % des débarquements totaux. La mortalité due aux rejets est chiffrée à environ 50 % pour les chaluts à panneaux et 75 % pour les filets maillants et les palangres. Il en résulte pour le stock une perte de deux tiers des débarquements totaux, constituée en majorité de poissons non matures. Ces estimations de rejet sont vraisemblablement inférieures à la réalité. L'aiguillat commun étant vu comme une nuisance, les pêcheurs voudraient l'éliminer des lieux de pêche. On a relaté des cas de mutilation intentionnelle avant le rejet.

État de la ressource

L'aiguillat commun constitue un stock migrateur transfrontalier, qui fraye dans les eaux américaines du large (sous-zone 6). L'état de ce stock a été évalué d'après les relevés réalisés l'été par les navires de recherche canadiens et ceux qu'effectuent au printemps des navires de recherche américains, ainsi que d'après l'évaluation américaine la plus récente. Les taux de prises découlant des **relevés** des deux pays dénotent un effectif variable, mais à la hausse ces dernières années.



Les calculs d'APV réalisés par les É.-U. pour établir la **biomasse totale** confirment cet état de chose. Les estimations canadiennes plus faibles correspondent à la partie du stock qui migre dans les eaux canadiennes chaque année. À la fin des années 1980, l'aiguillat a gagné le plateau néo-écossais et le Golfe du Saint-Laurent.

Le **recrutement** (des moins de 35 cm) a été constant de 1968 à 1994 et plus élevé en 1981, 1983, 1985, 1987 et 1994. Les recrues ne sont apparues dans les relevés des navires de recherche canadiens que ces dernières années, quand l'effectif de la population était important et que l'aire de distribution du stock s'agrandissait.

Perspectives

La biomasse d'aiguillat est actuellement élevée et a gagné les eaux canadiennes. Cela est particulièrement évident dans le golfe du Saint-Laurent. Si le marché se développe et que les méthodes de manutention s'améliorent, des pressions pourraient s'exercer pour intensifier la pêche canadienne. On pourrait réaliser des gains importants en utilisant mieux le poisson rejeté dans les conditions de récolte existant présentement. Non seulement obtiendrait-on un plus grand rendement de la mortalité par pêche actuelle, mais on disposerait aussi de données biologiques plus exactes sur les taux d'exploitation véritables, ce qui aboutirait à des évaluations plus justes. De plus, quoique la pêche canadienne ne contribue pas encore beaucoup à la mortalité, la faible fécondité et la croissance lente de l'aiguillat, la forte proportion de grosses femelles capturée par les États-Unis, les nombreux rejets et le taux actuel d'exploitation sont tous des facteurs qui militent pour la prudence. Il conviendrait d'envisager une évaluation commune et une gestion harmonieuse de ce stock par le Canada et les États-Unis.

Pour obtenir de plus amples renseignements

communiquiez avec:

Jeff McRuer
Division des poissons marins
Institut océanographique de Bedford
C.P.1006, Dartmouth
(Nouvelle-Écosse), B2Y 4A2

TÉL.: (902) 426-3585
FAX: (902) 426-1506
C-élec. : j_mcruer@bionet.bio.dfo.ca

ou avec

Tom Hurlbut
Division des poissons marins
Centre des pêches du Golfe
C.P. 5030, Moncton
(Nouveau-Brunswick), E1C 9B6

TÉL.: (506) 851-6216
FAX: (506) 851-2387
C-élec. : hurlbutT@gfc.dfo.ca

Références

Bigelow, H.B., and W.C. Schroeder. 1953.
Fishes of the Gulf of Maine. US Fish.
Wildlife Ser. Bull. 53: 47-51 p.

United States National Marine Fisheries
Service. Northeast Fisheries Science
Centre. 1994. Report of the 18th
Northeast Regional Stock Assessment -
Stock Assessment Review Committee
(SARC) Consensus Summary of
Assessments: Spiny Dogfish. CRD 94-
22: 46p.